

**SYNDICAT MIXTE
DU GRAND LÉGUÉ**



COMITÉ SYNDICAL
Mardi 12 décembre 2023

Délibération n°CS-2023-IV-006

Approbation des tarifs 2024 du port de plaisance et de la réparation navale du port du Légué

Date de la convocation : 5 décembre 2023
Date d'affichage : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix
Nombre de présents : 5
Nombre de personnes représentées : 4
Total des présents et représentés : 9

Présents :

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Gaëlle Nique, Philippe Hercouët
Pour le Département des Côtes d'Armor : Jean-Marie Benier, Ludovic Gouyette
Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : Hervé Guihard

Absents représentés :

Véronique Méheust	a donné pouvoir à	Philippe Hercouët
André Coënt	a donné pouvoir à	Jean-Marie Benier
Valérie Rumiano	a donné pouvoir à	Jean-Marie Benier
Ronan Kerdraon	a donné pouvoir à	Hervé Guihard

Absents excusés :

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Michaël Quernez, Daniel Cueff, Fanny Chappé, Adeline Yon-Berthelot
Pour le Département des Côtes d'Armor : Valérie Rumiano, Erven Léon
Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : Ronan Kerdraon, Thierry Simelière, Aline Le Boëdec

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-3, R1411-7, R1411-8 ;

Vu le Code des Transports et notamment son article R5321-II ;

Vu le contrat de délégation de service public portant sur la plaisance en date du 23 novembre 2013 ;

Vu le contrat de délégation de service public portant notamment sur la réparation navale en date du 29 novembre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 portant sur la modification des statuts du Syndicat mixte du Grand Légué ;

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport n°2023-IV-006 présenté par la Présidente du Syndicat mixte du Grand Légué ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- > **approuve** les tarifs 2024 du port de plaisance et de la réparation navale tels que présentés en annexe.

Pour	8
Contre	0
Abstentions	1

Décision adoptée par les membres présents et représentés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Gaëlle Nique,
Présidente

